

PROGRAMME DE FORMATION
BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF
MENTION ACTIVITE GOLF

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITE GOLF** ».

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 4 mars 2025 portant création de la mention « activité golf » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » modifiant l'arrêté du 10 octobre 2016 portant création de la mention « golf » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » publiées au bo ville, jeunesse, sports & vie associative.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - o Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
 - o Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité.
 - o Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité.
 - o Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du golf datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- Être capable de justifier du niveau technique suivant, au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du golf :
 - o Pour les hommes : être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à 7.4, avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au Standard Scratch Score plus 7 dans des grands prix ou des épreuves nationales fédérales. Une seule carte par épreuve pourra être retenue.
 - o Pour les femmes, être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à 9.4, avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au Standard Scratch Score plus 9 dans des grands prix ou des épreuves nationales fédérales. Une seule carte par épreuve pourra être retenue.
 - o Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

*Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITE GOLF** » sont les suivantes :*

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique du golf ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de mettre en œuvre une séance d'initiation en sécurité

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITE GOLF** ». (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITE GOLF** ». Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITE GOLF** » sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A1.1 Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation

C 1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C 1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

A 1.2 Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

C 1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation (s de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C 1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative,

sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

A 1.3 Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

C 1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus Se situe dans la structure

C 1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet Situe la structure dans les différents types d'environnement

C 1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

A 1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

C 1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C 1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A 2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

C 2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C 2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

A 2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

C 2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C 2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

BC 3 - CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES DE DECOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE EN ACTIVITE GOLF DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en activité golf, notamment dans une intention de progression sportive

C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances de golf, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés

C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de golf, en tenant compte des caractéristiques des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, afin de développer l'autonomie des pratiquants en respectant une progression cohérente

C.3.1.3. Définir les conditions de réalisation d'une séance de golf, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer sa sécurité, celle des pratiquants et des tiers, le respect de la

A.3.2. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en activité golf, notamment dans une intention de progression sportive

C.3.2.1. Vérifier les ressources matérielles et les équipements nécessaires à la réalisation d'une séance de golf, selon l'environnement de pratique, le contenu de la séance et les caractéristiques des pratiquants, afin de s'assurer de leur disponibilité, de leur état et de leur bon fonctionnement.

C.3.2.2. Accueillir les pratiquants à une séance de golf, en en présentant les objectifs et modalités de déroulement, afin de mettre en place une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap

C.3.2.3. Présenter et faire appliquer les règles et règlements afférents à la pratique du golf en adaptant les consignes transmises selon les pratiquants, afin de garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité

C.3.2.4. Conduire une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage de golf en sécurité, à partir des situations pédagogiques prévues, en mobilisant les techniques du golf, et en les adaptant selon le contexte, les réalisations et les réactions des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la progression de chaque pratiquant

C.3.2.5. Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de golf, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin de permettre à chaque pratiquant d'améliorer son niveau de pratique et d'intervenir en cas de situation accidentogène

A.3.3. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en activité golf

C.3.3.1. Analyser une séance de golf, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, notamment l'évaluation du niveau des pratiquants, afin de proposer des améliorations pour les séances suivantes

C.3.3.2. Evaluer un cycle de séances de golf, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats obtenus, afin de proposer des aménagements lors des prochains cycles et d'identifier des perspectives d'évolution

BC 4 - COMMERCIALISER DES PRODUITS ET SERVICES D'ENSEIGNEMENT EN GOLF DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A.4.1. Conception d'offres de produits et services d'enseignement en golf

C4.1.1. Identifier les attentes et besoins spécifiques de la clientèle de la structure en matière de produits ou services d'enseignement en golf, en réalisant une étude et en interrogeant les clients et les bases de données de la structure, dans le respect de la réglementation applicable, afin de permettre la conception d'offres ciblées

C4.1.2. Elaborer des offres de produits ou services d'enseignement en golf à destination des clients de la structure, en tenant compte de l'étude réalisée, notamment les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, et des ressources mobilisables au sein de la structure, afin de répondre aux besoins du marché visé et aux objectifs stratégiques de la structure

C4.1.3. Planifier le déploiement des nouvelles offres de produits ou services d'enseignement en golf proposées par la structure auprès de la clientèle visée, en organisant les différentes étapes et modalités, et en les coordonnant, en collaboration avec les parties prenantes impliquées, afin de démarrer la commercialisation effective des offres

A.4.2. Vente des produits et services d'enseignement en golf de la structure

C.4.2.1. Présenter les offres de produits ou services d'enseignement en golf à la clientèle de la structure, en décrivant et expliquant les caractéristiques, notamment techniques, ainsi que les avantages, au regard des besoins spécifiques identifiés, afin d'informer les clients et susciter chez eux un intérêt pour les produits et services proposés.

C.4.2.2. Mener des entretiens de vente de produits ou services d'enseignement en golf auprès des clients de la structure, en s'appuyant sur un argumentaire de vente et en l'adaptant, au fur et à mesure, selon les caractéristiques des clients, notamment ceux en situation de handicap, et les réactions et objections rencontrées, afin de lever les éventuels freins, favoriser la confiance des clients et conclure la vente

C.4.2.3. Conseiller les clients de la structure sur les produits ou services d'enseignement en golf, en s'appuyant sur l'analyse de leurs attentes et besoins spécifiques et sur sa maîtrise technique de la discipline, afin de permettre aux clients de choisir les produits et services les plus adaptés

C.4.2.4. Réaliser un suivi des ventes de produits ou services d'enseignement en golf de la structure, en analysant la performance de ses actions et en mesurant la satisfaction des clients, au regard des objectifs définis et en s'appuyant sur les outils disponibles, afin de rendre compte aux parties prenantes et d'améliorer ses pratiques pour les ventes suivantes :

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	BC
EPREUVE 1	Un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 1
EPREUVE 2	Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.		BC 2
EPREUVE 3	1/Le candidat conçoit et met en œuvre un cycle de 5 à 10 séances de golf dans sa structure d'alternance. Il transmet un document présentant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du cycle. L'épreuve se déroule sous forme d'un entretien d'analyse et de justification des choix pédagogiques. 2/ Le candidat prépare une séance de golf à partir d'un thème tiré au sort. Il conduit la séance en sécurité pour un groupe de 4 à 6 pratiquants, sous l'observation des évaluateurs. Un entretien permet d'analyser la séance, les choix pédagogiques, sécuritaires et les adaptations mises en œuvre.		BC 3
EPREUVE 4	La conception d'une offre d'enseignement du golf, puis réalise une vente simulée (10 à 20 min). L'épreuve est complétée par un entretien de 30 min avec bilan argumenté et échange avec les évaluateurs. L'objectif est d'évaluer la capacité à concevoir, vendre et adapter une offre selon les besoins, les publics et les situations.		BC 4